

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-456

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 avril 2024, le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Numéro: 2024-456

Objet: Règlement abrogeant les Règlements d'emprunt numéro 2021-402, 2021-404 et

2021-405

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 3 février 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Tél.: 450 427-3050 - Téléc.: 450 427-7331

info@sainte-martine.ca www.sainte-martine.ca

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 3 février 2025.

Joanie Ouellet

Directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe